

## COLLÈGE DE LUSSAC

**Bulletin Spécial** 

Démarrage des travaux



Lussacaises, Lussacais, Réjouissons-nous!

Les travaux du nouveau collège de Lussac débutent enfin!

La construction d'un collège au sein d'un village comme le nôtre est un témoin de vitalité de notre territoire et reste un acte majeur de l'avenir pour nos jeunes et celle de Lussac.

C'est un soulagement de voir s'amorcer les travaux d'aménagement du nouveau collège à partir de la rentrée des classes des vacances de février 2022.

Ces 27 mois de travaux et de probables désagréments exigeront la patience et la compréhension de tous les Lussacais!

Le futur collège de Lussac pourra accueillir plus d'enfants qu'actuellement tout en restant à taille humaine. Cette entreprise changera quelque peu nos habitudes dans la circulation et le stationnement à ses abords.

Toutefois, je suis certaine que la satisfaction de voir enfin ce nouveau collège sortir de terre après ces longues années, nous fera très vite oublier ces désagréments.

Dans ce bulletin spécial nous avons voulu vous présenter les diverses déviations qui seront mises enplace dès le 28 février 2022, mais également les différents aspects de la bâtisse.

Aussi, nous vous proposons de vous présenter, à la salle des fêtes, durant plusieurs demie-journées, une exposition du futur bâtiment, le détail des travaux et les déviations qui intégreront notre quotidien. Une page dédiée sur le site internet est mise en place et sera mise à jour dès que nous aurons de nouvelles informations du département.

Avec tous les adjoints nous restons disponibles pour répondre à vos questions.

Avec tout mon dévouement.

Dorothée BRETON



Présentation du projet 07/01/2022

Lussac, un collège sobre, compact et fonctionnel Une architecture de la transition écologique















AMÉNAGEMENT DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG DE LUSSAC :

Durant la période de reconstruction du collège (environ 2 ans et demi), la circulation et le stationnement seront aménagés afin de garantir le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers.

- La voie communale actuelle du collège ainsi que la nouvelle seront fermées pendant toute la période du chantier.
- Uniquement pour le personnel du collège l'accès et le stationnement des véhicules se feront près de l'entrée du gymnase. Ces places de stationnement seront identifiées au sol.
- Pour les élèves et le public, l'entrée se fera avenue de Verdun, par la cours, à côté du parking.
- Des arrêts pour les bus scolaires seront aménagés avenue de Verdun.
- Des arrêts minute seront identifiés pour permettent aux parents de déposer leurs enfants.

(Voir détail de l'aménagement page suivante)



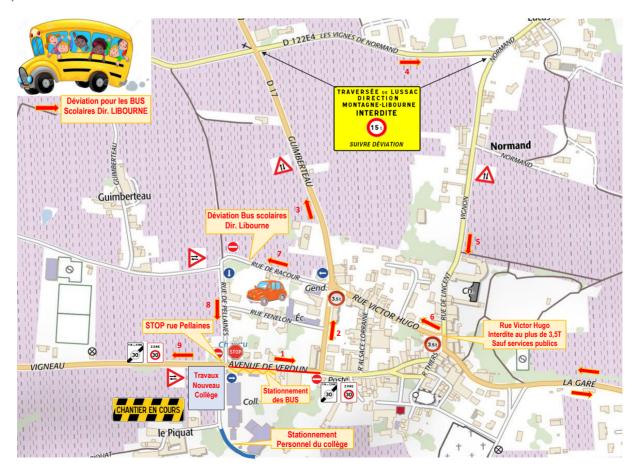
- Afin de garantir la sécurité, l'avenue de Verdun sera en **sens unique direction Puisseguin** et limitée à 30km/h "**zone 30**".
- Les bus scolaires qui repartiront vers Libourne devront emprunter un itinéraire de déviation suivant le plan ci-dessous. (flèche en rouge avec numéro)

Pour réaliser cette déviation, la rue de Racour changera de sens unique et la rue Pellaines passera en sens unique direction Libourne. La rue Victor Hugo sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf services publics.

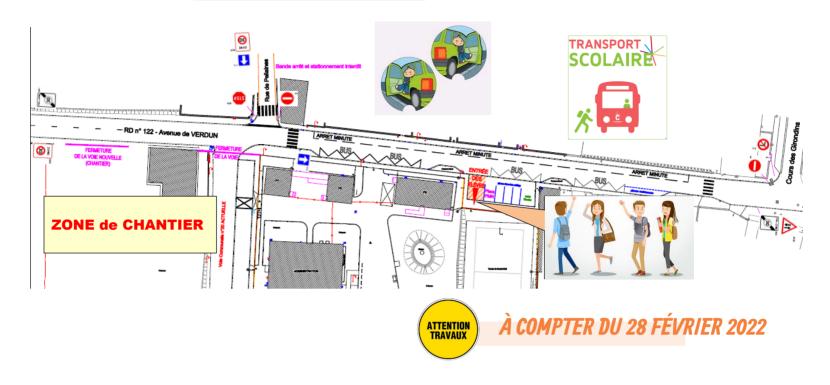
- Les bus scolaires pour l'école

primaire emprunteront la déviation pour se stationner sur la chaussée face à l'école, un accompagnement sera prévu pour assurer la traversée Cours des Girondins vers l'école, par le passage piétons existant.

- Les véhicules circulant dans le bourg , direction Montagne-Libourne, devront emprunter les rues de Racour et Pellaines.
- -Tous ces aménagements travaillés et réalisés en partenariat avec le Centre Routier Départemental du Libournais et le cabinet conseil AVI-CONSEIL, seront applicables à compter du 28 février 2022.



## DÉTAIL DE L'AMÉNAGEMENT AVENUE DE VERDUN :



## DÉVIATION DES CAMIONS DE + DE 15 TONNES :

Les camions de plus de 15 tonnes ne pourront plus traverser Lussac en direction de Montagne-Libourne.

Des panneaux d'information "Traversée Interdite" seront placés suivant l'implantation ci-dessous et les camions devront suivre la déviation.



